



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93400873.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **G09F 3/02, G09F 3/10**

(22) Date de dépôt : **02.04.93**

(30) Priorité : **07.04.92 FR 9204334**

(43) Date de publication de la demande :
13.10.93 Bulletin 93/41

(84) Etats contractants désignés :
BE DE ES FR GB NL

(71) Demandeur : **Besinet, Pierre**
Domaine du Bosc
F-34450 Vias (FR)

(71) Demandeur : **Besinet, Marie Louise, née**
Carriere
Domaine du Bosc
F-34450 Vias (FR)

(72) Inventeur : **Besinet, Pierre**
Domaine du Bosc
F-34450 Vias (FR)
Inventeur : **Besinet, Marie Louise, née**
Carriere
Domaine du Bosc
F-34450 Vias (FR)

(74) Mandataire : **Ravina, Bernard**
RAVINA S.A. 24, boulevard Riquet
F-31000 Toulouse (FR)

(54) **Etiquette pour récipient comportant un col collée sur le récipient.**

(57) La présente invention a pour objet une étiquette pour récipient comportant un col collée sur le récipient, le dit récipient pouvant être une bouteille.

L'étiquette selon l'invention est une feuille souple qui comprend une partie inférieure (1) destinée à être fixée par collage sur le corps du récipient et une partie supérieure (2) percée d'un orifice (3) dans lequel passe le col (4), la dite partie supérieure étant dotée d'une fente (5) pour permettre le passage du col.

L'étiquette selon l'invention est particulièrement destinée aux bouteilles de vin et sert de support de marquage.

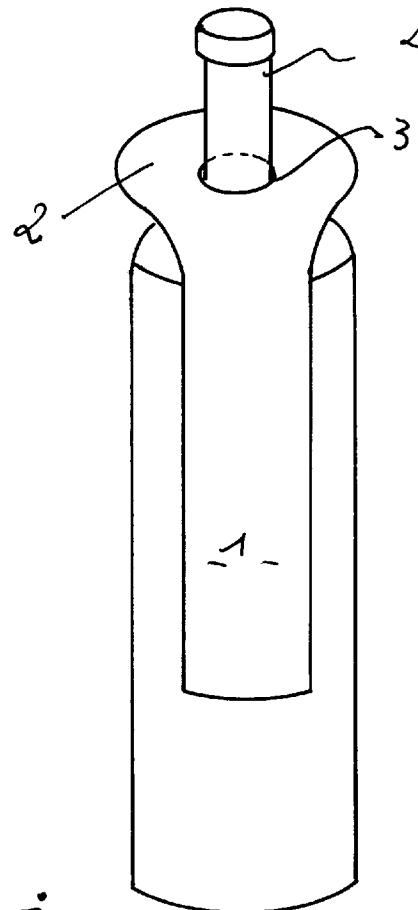


Fig 1

La présente invention a pour objet une étiquette pour récipient comportant un col collée sur le récipient. Par récipient comportant un col est désigné tout type de bouteille ou récipient analogues comportant une surface de révolution ou de surfaces planes et un col ou goulot. L'étiquetage répond à un impératif commercial, la mention de la marque du contenu, et réglementaire, certaines mentions étant rendues obligatoires, par exemple pour le vin, la contenance, le titre alcoolique, l'indication d'origine, le nom du producteur.

Il est également connu essentiellement pour des raisons esthétiques ou de recherche d'originalité de coller sur la bouteille ou de fixer à celle-ci au niveau de son col, en plus de l'étiquette, une collerette, un pendentif ou une cravate.

La fixation de ces pièces supplémentaires suppose, soit une intervention manuelle, soit un passage supplémentaire à la chaîne d'étiquetage ou l'adjonction à celle-ci d'un poste adapté à cette opération.

L'état de la technique connue peut se définir par les brevets suivants :

- le brevet US 3 149 431 au nom de MB BLISH divulgue une carte avec un anneau en partie supérieure. L'étiquette est enfilée par l'anneau et posée à plat et non collée sur le récipient.
- Le même principe est divulgué par le brevet européen n° 0 450 328 A3.
- Le brevet européen n° 0 306 125 divulgue un système de fixation d'étiquette avec anneau sur une bande qui permet l'enfilement mécanisé de l'anneau sur le col d'un récipient.

Aucun de ces brevets ne décrit une étiquette destinée à être collée sur le récipient, ce qui est obligatoire pour le vin notamment et qui entoure le col.

La présente invention a pour but de réaliser un nouveau type d'étiquette collée qui puisse répondre aux obligations normales du marquage et qui puisse en outre permettre de réaliser sur la bouteille une collerette ou une cravate ou un pendentif, la dite étiquette étant formée d'une seule pièce et fixée en une seule opération, ce qui permet un étiquetage mécanisé sur chaîne.

A cet effet, l'étiquette selon l'invention est une feuille souple qui comprend une partie inférieure destinée à être fixée sur le corps du récipient par collage et une partie supérieure prolongeant la précédente au-dessus du corps du récipient et percée d'un orifice dans lequel passe le col, cette partie supérieure n'étant pas elle-même collée au récipient.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la partie supérieure de l'étiquette peut présenter entre son bord supérieur et l'orifice une fente de passage du col.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description ci-après de formes de réalisation de l'invention données

à titre d'exemple non limitatif et illustrées par les dessins joints dans lesquels :

- les figures 1 et 2 représentent une forme d'étiquettes pour récipient du type bouteille de Bordeaux,
- les figures 3 et 4 représentent une forme d'étiquettes pour récipient du type bouteille de Bourgogne,
- la figure 5 représente un autre modèle d'étiquettes vu non en place mais à plat.

Telle que représentée aux dessins, l'étiquette selon l'invention est constituée à partir d'une feuille en un matériau souple en une pièce pouvant subir une opération d'impression par tout procédé sur une de ses faces. Cette feuille peut être en papier ou en matière synthétique préencollée.

Quelle qu'en soit la forme et le contour, elle comprend une partie inférieure 1 qui est le support de marquage et qui est destinée à être fixée par collage sur le récipient et une partie supérieure 2.

La partie supérieure 2 qui n'est pas destinée à être collée sur la bouteille, peut être de toute forme et contour adaptés.

Elle est dotée d'un orifice 3 venant de découpe dans lequel s'enfile le col 4 du récipient.

Entre son rebord supérieur et l'orifice 3, cette partie 2 peut être dotée d'une fente 5 axiale qui permet le passage du col 4.

Cette opération s'effectue lors de l'apposition de la partie inférieure 1 par une poussée sur la partie supérieure 2.

Dans l'exemple de réalisation des figures 1 et 2, la partie inférieure 1 de l'étiquette a une forme rectangulaire et la partie supérieure 2 a une forme arrondie évoquant un pendentif ou un médaillon.

La partie supérieure 2 peut être plisée pour avoir l'apparence d'une fraise.

Selon ces figures 1-2, le récipient est une bouteille du type bouteille à vin de Bordeaux.

Dans l'exemple de réalisation des figures 3 et 4, le récipient est une bouteille du type bouteille à vin de Bourgogne.

La partie inférieure 1 collée est de petite dimension et se prolonge vers le col par une partie 2 non collée en forme de pendentif ovale avec orifice 3 et fente 5 et la partie inférieure affecte la forme d'une cravate dont les éléments 6 paraissent se croiser sur le devant en entourant la bouteille.

La longueur de la partie supérieure 2 est telle qu'elle ne dépasse pas, après la pose, la hauteur du goulot de façon à faciliter le conditionnement en carton.

L'étiquette selon l'invention peut également être adaptée à des récipients à surfaces planes avec col tels que des bouteilles plates de type basquaise ou des bouteilles à quatre côtés.

La figure 5 représente une variante de contour d'étiquettes dans laquelle la partie 1 a la forme d'un ruban.

Il va de soi que toute autre forme d'étiquettes mettant en oeuvre les caractéristiques selon l'invention peut être réalisée.

5

Revendications

1. Etiquette collée constituée d'une feuille souple pour récipient comportant un col caractérisée en ce qu'elle comprend une partie inférieure (1) destinée à être fixée par collage sur le corps du récipient et une partie supérieure (2) percée d'un orifice (3) dans lequel passe le col (4).

10
15

2. Etiquette selon la revendication 1 caractérisée en ce que la partie supérieure (5) est fendue entre l'orifice (3) et son bord supérieur pour permettre le passage du col.

20

25

30

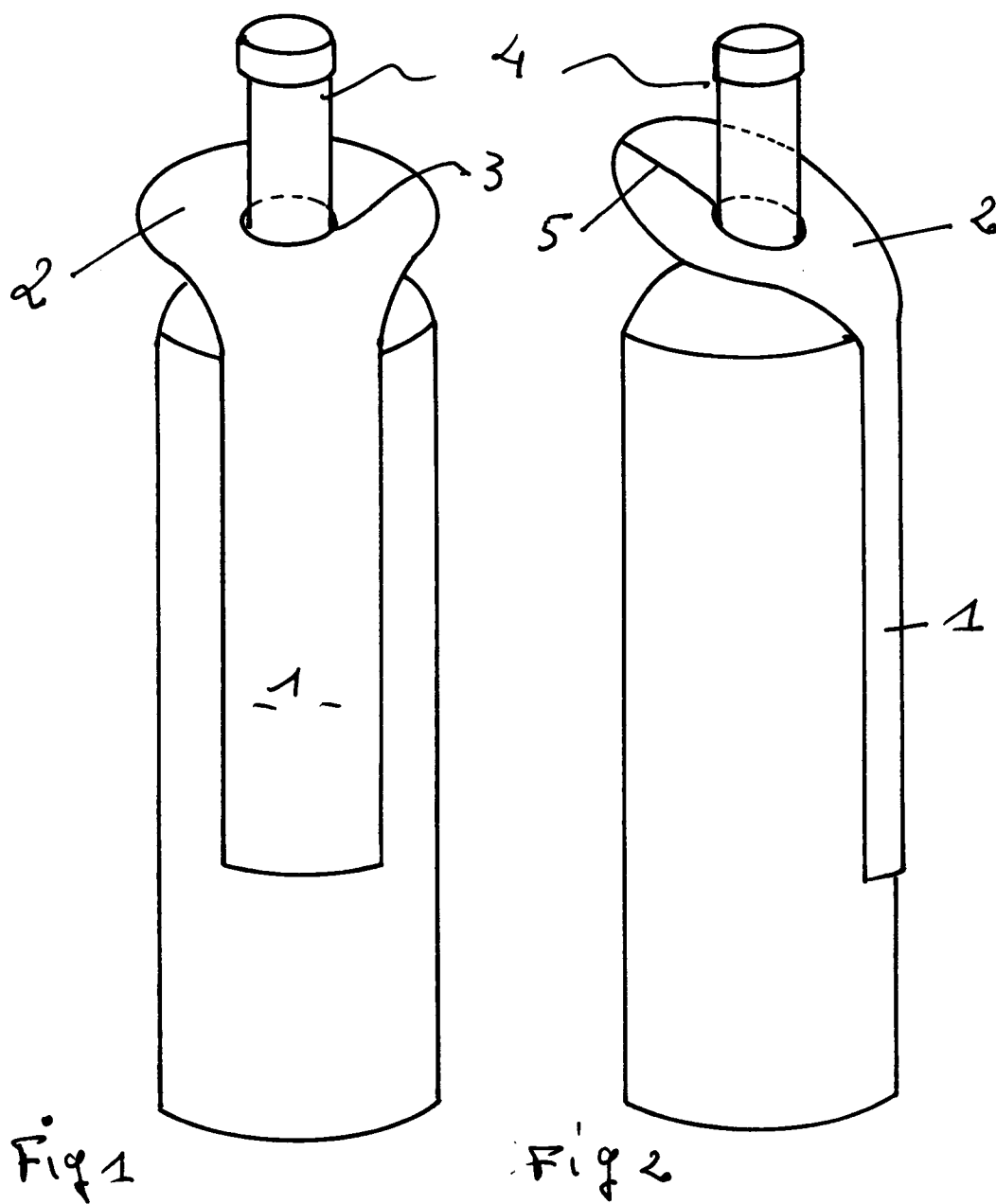
35

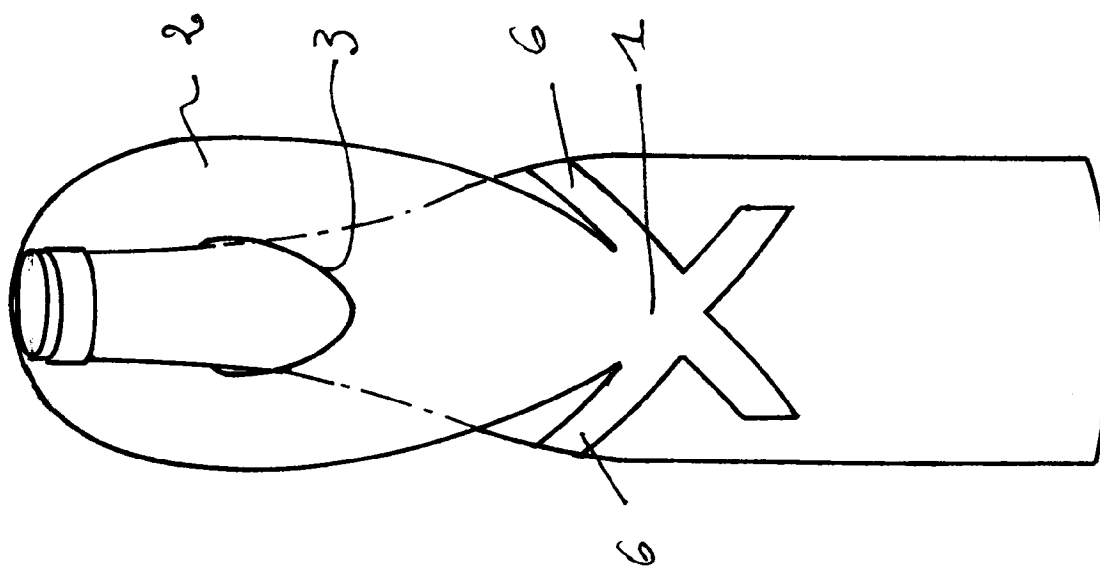
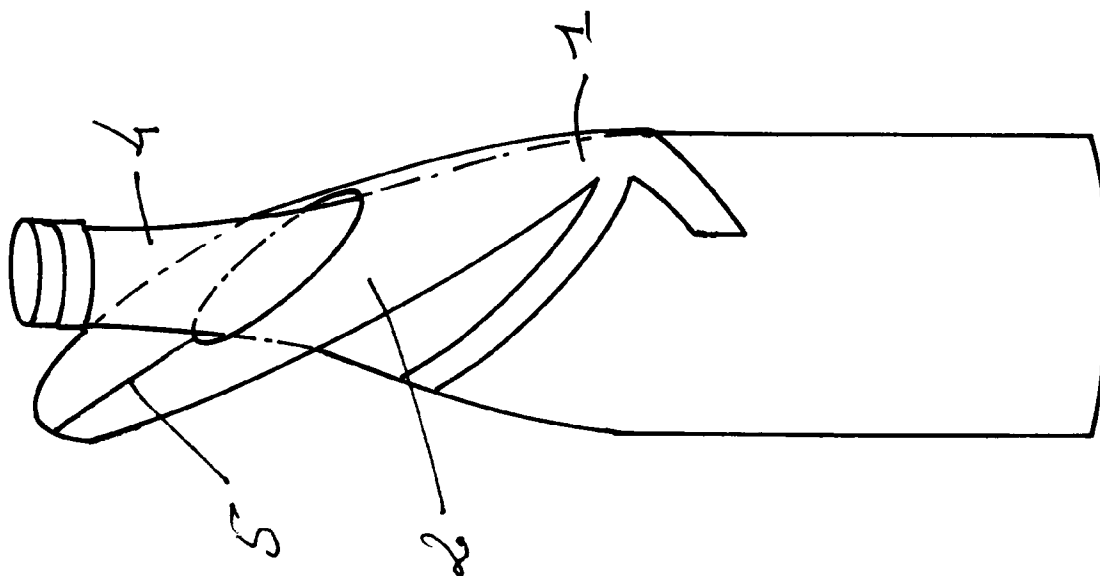
40

45

50

55





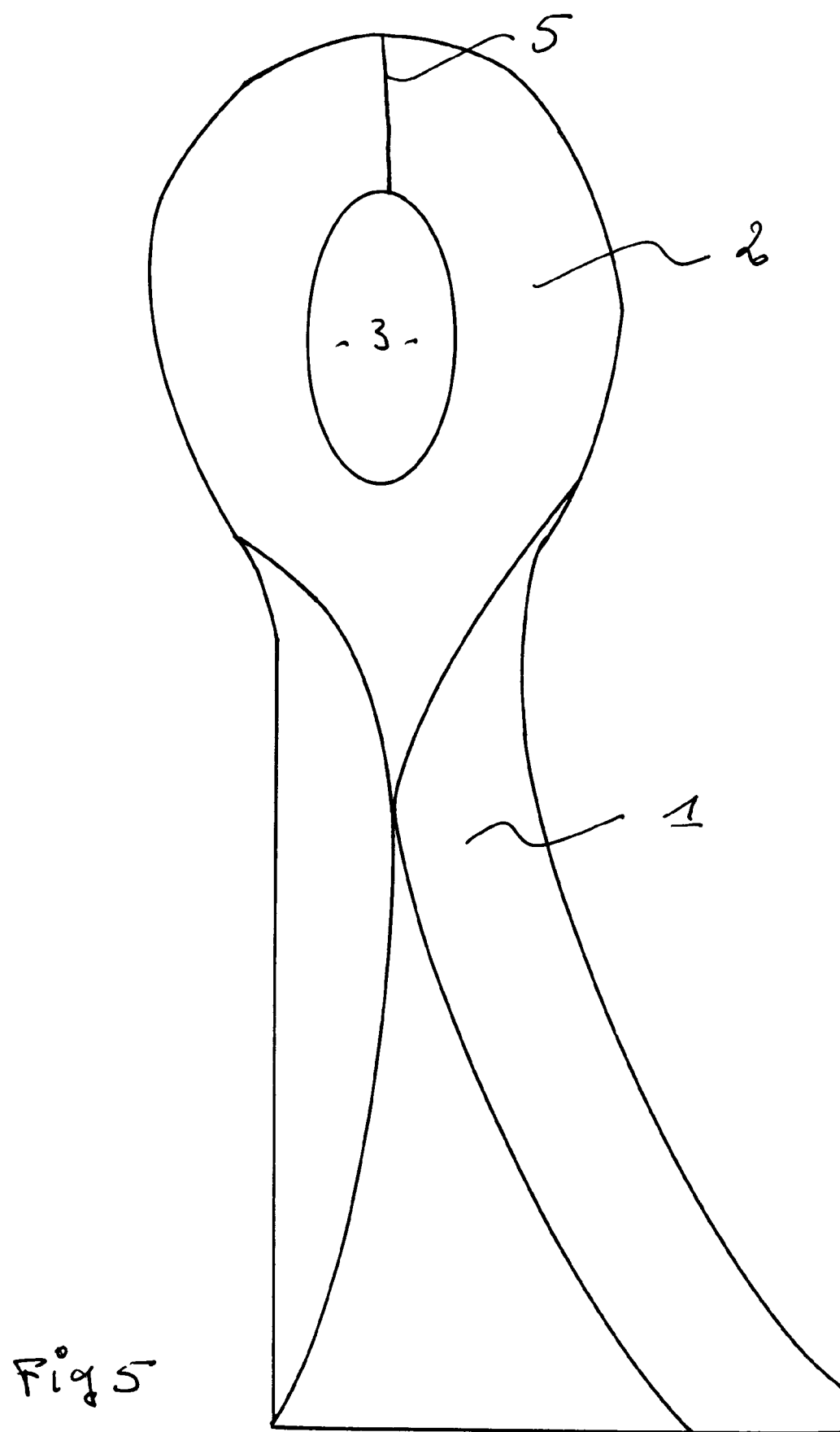


Fig 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 40 0873

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A,D	US-A-3 149 431 (M.B.BLISH) * le document en entier * ---	1	G09F3/02 G09F3/10
A,D	EP-A-0 450 328 (ZWECKFORM ETIKETTIERTECHNIK GMBH) * colonne 1, ligne 56 - colonne 3, ligne 26; figures 1,5 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 15 JUIN 1993	Examineur TAYLOR P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P0402)